



COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°3

Réunion «courriel » du 22 mars 2013

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, J-M LEFEVRE

Assistent : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

1. forfait

- **RMBR106 RENNES JA / CESSON ST BRIEUC** du 16/03/2013 :

Le club de Cesson St Briec a prévenu par mail la CSR, l'équipe adverse et l'arbitre qu'il ne serait pas présent pour jouer le match du samedi.

La CSR décide que :

L'équipe de Cesson St Briec

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

2. Double surclassement

- **RMBR104 LE PERTRE / TAUPONT** du 16/03/2013 :

CHEVALLIER Baptiste (N° 1989857), joueur cadet du club du PERTRE a joué sans la mention « double surclassement » notée sur sa licence.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du PERTRE :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

3. Report de match

Suite aux intempéries du Samedi 19 Janvier 2013, quelques Clubs avaient demandé le report de leur match. La plupart des clubs ont trouvé un accord.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°3

Il reste cependant un match qui n'est pas solutionné :

19/01/2013 RMBR075 PLANCOET / LE PERTRE LES BLEUETS

Plancoët avait fait des propositions par téléphone au Club du PERTRE le 25 Janvier 2013.

A défaut d'un retour du Pertre, une demande a été faite par voie informatique début février par le club de Plancoët pour jouer le dimanche 07 Avril, qui est restée sans réponse. Une seconde demande de modification saisie début mars n'a pas trouvé de réponse de la part des responsables du Pertre.

Le match couplé RFBR075 PLANCOET / MOULINS a été fixé au dimanche 07/04/2013 à 12h.

Par conséquent, la CSR décide que le match sera joué le Dimanche 07 Avril 2013 à 15H00 à PLANCOET ainsi la CRA n'aura qu'un arbitre à désigner

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1. forfait

- **MFAR024 LANNION ASPTT / RENNES EC** du 12/01/13 :

Le club de RENNES EC a prévenu par téléphone l'équipe adverse qu'il ne serait pas présent pour jouer le match du samedi.

La CSR décide que :

L'équipe de le Rennes EC.

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article XI.2.2.1. cas n°2 du RGER.
--

1. Finales Coupe de Bretagne Jeunes

Elles se dérouleront le mercredi 8 mai 2013. Deux Clubs ont postulé pour les organiser : Pontivy Volley et Pléchatel JA.

La CSR a décidé de confier l'organisation au club de Pontivy qui est plus central et souhaite développer le secteur.

Une réunion préparatoire sera mise en place entre Pierrick Hamon, coordinateur des Finales Régionales et le club pour finaliser le projet.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°3

2. Finales Excellence

Elles se dérouleront le samedi 1^{er} juin 2013 à St Malo. L'organisation est donc confiée au Volley Ball Club Malouin.

Les salles devront être mises à disposition dès le matin

Une réunion préparatoire sera mise en place entre Pierrick Hamon, coordinateur des Finales Régionales, et le club pour finaliser le projet.

3. Finales Honneur

Elles se dérouleront le samedi 18 mai 2013, le CDVB56 ne peut pas les organiser. La Ligue a demandé au CDVB22 de faire un appel à candidature auprès de ses clubs

La Prochaine réunion de CSR est prévu le mercredi 22 mai 2013 à 19h à Pontivy.

Jean Marie LEFEVRE
Président de la CSR

Approuvé au CD du 12/06/2013